FRC.I.
-6313
Case
FRC
15927

CONTRE-PROTESTATION
DU MARQUIS DE CASAUX,

Pour répondre à la Proteſtation qu'on a bien voulu lui envoyer par la petite-poſte, & qu'il a reçue le 13 février 1789, à dix heures.

CE n'eſt point la Patrie qui eſt en danger; c'eſt le *Réglement*, qui court grand riſque d'être changé par les Miniſtres dans pluſieurs de ſes parties.

Les Champs de Mars, Philippot, Henri III & Louis XIII, auroient encore raiſon aujourd'hui dans tout ce qui étoit raiſonnable dans leur temps; mais ils n'auroient pas le ſens du plus commun des hommes d'aujourd'hui, dans une infinité de choſes dont le commun des hommes

THE NEWBERRY LIBRARY

d'alors n'étoit pas en état de ſentir l'abſurdité.

Il eſt trop plaiſant de citer les Etats-Généraux de 1614, pour prouver que *les Etats-Généraux ont ſeuls la Puiſſauce Souveraine*, lorſqu'il eſt notoire que les Etats-Généraux de 1614 n'exercèrent d'autre puiſſance que la puiſſance très-platte de ſe douloir, & que les Miniſtres continuèrent d'exercer la puiſſance bien plus précieuſe pour les Miniſtres, de ſe moquer de toutes les doléances. Je ſoupçonne que l'Auteur de la Proteſtation a voulu faire indirectement la ſatyre de tous ceux qui ont demandé les Etats-Généraux de 1614; cela n'eſt pas bien; il falloit dire rondement comme moi, les formes de 1614 ſont ridicules, abſurdes, contradictoires, funeſtes, on a eu tort de les demander.

L'Auteur de la Proteſtation a ſes raiſons, ſans doute, pour être indigné du Diſcours

de M. de Lamoignon, à la Séance du 19 novembre 1787 ; j'ai eu mes raisons aussi pour ne faire qu'en rire ; les voici : — Il n'y a depuis deux ans qu'un fou qui puisse se flatter d'avoir raison contre le bon sens ; & l'on peut lire dans la Quatrième Suite des Considérations sur le Méchanisme des Sociétés, qu'on ne lit guères, l'Horoscope tirée en Angleterre depuis plus d'un an, de M. de Lamoignon, de M. l'Archevêque de Sens, & de tous les Ministres qui ne se feront pas avertir journellement des progrès de leur siècle ; or, leur siècle marche bien rapidement aujourd'hui, & la plupart des Ministres n'osent être que des tortues dont on embarrasse même la marche.

Les Lettres de Convocation de cette année, comme celles des siècles antérieurs, pourroient certainement donner matière à de bonnes dissertations ; mais celles de cette année disent qu'on se concertera pour en

préparer de meilleures. D'ailleurs, il eſt trop plaiſant de ſe plaindre des Lettres de 1789, qui diſent que le Roi fera *exécuter ce qui aura été concerté entre le Monarque & les trois États*, & de prôner celles de 1614, qui diſent que le Roi fera *exécuter ce qui ſera réſolu ſur ce qui aura été aviſé auxdits États.* — Réſolu par qui ? Par les Miniſtres ou par les Parlemens, ou bien par les Parlemens & les Miniſtres combinés ? — Cela pouvoit être admirable en 1614 ; mais en 1789, chacun ſait que le Roi ne peut rien ſans le Peuple ni le Peuple ſans le Roi, ou que vous n'avez point de Monarchie ; or, vous avez une Monarchie ; donc lorſque le Peuple & le Roi ſe ſeront concertés ſur des objets bien diſcutés dans l'Aſſemblée Nationale, il faudra bien que le Miniſtre ſe taiſe, & que tous les Corps obéiſſent comme le dernier individu.

Je pourrois, auſſi bien qu'un autre, relever un aſſez bon nombre de contradictions entre le Réglement & les Lettres; par exemple, entre l'ordre précis & vraîment conſtitutionel, & de plus, vraîment raiſonnable, donné par les Lettres aux trois Etats, *de délibérer enſemble;* & l'ordre précis & très-inconſtitutionel donné par le Réglement de ſe retirer chacun à part, & de ne ſe réunir que s'ils le veulent. Je pourrois auſſi démontrer, comme un autre, l'impoſſibilité phyſique d'exécuter certains articles du Réglement, par exemple, celui de la réduction très-inconſtitutionelle, très-dangereuſe, laquelle, *faite en conſcience*, exigeroit plus d'un an pour remplir ſeulement les préparatifs de l'opération eſſentielle, quand on n'a pour l'opération & les préparatifs qu'un très-petit nombre de ſemaines, à moins que le Bailli, auſſi ſimple que j'aurois pu l'être il y a quelques mois, ne donnât

bonnement la liste de deux cents Electeurs ; qu'il auroit toute prête ; & que les Députés pour élire, aussi simples que le Bailli, n'agréassent aussi-tôt sa liste. — Ensuite la voix haute réservée au grand nombre, qui n'osera peut-être pas parler, & enlevée aux deux cents qui en auroient peut-être le courage ; puis la voix basse prescrite à trois, quand tout le monde est intéressé à les entendre & à scruter leur opération ; tout cela ne me paroît certainement pas admirable, mais dans une demi-journée le Ministre peut le changer ; & voici un point essentiel que tout bon François, tout homme de bien, doit se garder de perdre un instant de vue : — *Il faut des États-Généraux, bien composés si l'on peut ; mais il faut des États-Généraux :* — Ensuite garantissez la liberté de la presse, & je garantis qu'elle feroit justice d'Etats-Généraux mal composés,

comme elle fera de tout mauvais Miniſtre.

Quant à l'opinion qu'on doit avoir ou qu'on peut prendre du Miniſtre actuel, il n'eſt pas douteux que nous ſommes, l'Auteur de la Proteſtation & moi, les deux luminaires de la France ; mais quand bien même nous ſerions l'un ou l'autre, & même tous les deux, bien d'accord & Miniſtres aujourd'hui, en vérité je ne ſai ſi nous pourrions réuſſir à contenter tout le monde ; il y a tant de petits riens qui voudroient être quelque choſe ; mais la liberté de la preſſe pourroit bien auſſi les réduire à leur nullité.

13 février, à midi.